

Contrat renouvelable par tacite reconduction au 1er janvier prochain.

N° de sociétaire : 2272355D LAURENT PASTEAU

Le 12/12/2017

M. LAURENT PASTEAU 38 RUE DES PLANTS 91470 FORGES LES BAINS



Attestation d'assurance Véhicule à moteur Valable du 12/12/2017 au 31/12/2017

VÉHICULE ASSURÉ

RENAULT MEGANE IV 1.6 TCE 205 CH GT EDC

Immatriculé: ES-817-DN

FORMULE SOUSCRITE

Différence

CONTENU DES GARANTIES

Responsabilité civile et Défense du propriétaire du véhicule, de toute personne ayant la garde ou la conduite, même non autorisée, du véhicule (à l'exception des professionnels de la réparation, de la vente et du contrôle de l'automobile), ainsi que celle des passagers du véhicule objet de l'assurance.

La garantie est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'employeur et notamment de l'Etat, y compris vis-à-vis des personnes transportées, à l'occasion d'accidents survenus au cours de déplacements professionnels du sociétaire, de son conjoint ou concubin et des enfants à leur charge.

La garantie est également acquise en cas de transport d'élèves dans le véhicule assuré.

Toutefois, lorsque la garde ou la conduite a été obtenue contre le gré du propriétaire du véhicule, la garantie "Défense" n'est pas acquise au gardien ou au conducteur responsable de l'accident envers lequel la Société qui a payé une indemnité à un tiers dispose d'un recours subrogatoire.

La garantie Responsabilité civile est accordée sans limitation de somme pour les dommages corporels et à concurrence de 100 000 000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

Recours

- Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) subis par le sociétaire, son conjoint ou concubin, les enfants à leur charge, ou par le conducteur autorisé (frais médicaux, perte de revenus, invalidité, décès).
- Dommages de caractère accidentel subis par le véhicule assuré (choc versement, vol, incendie, bris de glace...).
- Assistance aux personnes.

Pascal DEMURGER Directeur Général MAIF